



rente accident du travail diminuée suite à une erreur de l'adm

Par **jeanjo**, le **29/04/2009** à **18:37**

Bonjour a tous,

je viens de rencontrer un problème concernant ma rente accident du travail :

je suis titulaire depuis 1965 d'une rente accident du travail
dernièrement celle ci a été diminuée par la sécurité sociale qui a trouvé une erreur de frappe
sur le montant initial de ma rente sur le document de 1965 (soit une erreur de l'administration
datée de plus de 44 ans).

ma question est :

l'administration peut elle revoir à la baisse le montant de ma rente

alors que l'erreur (avérée) date de plus de 44 ans ?

merci pour vos réponses

Par **suyenbop**, le **08/08/2009** à **23:14**

après 44 ans... cas intéressant à faire valoir en situation de fait, si non de droit.
voir aussi notre blog